Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 678-2022 – RÈGLEMENT UNIFORMISÉ CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS LEQUEL ABROGERA LE RÈGLEMENT 502-2008 ET SES AMENDEMENTS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 6 septembre 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du règlement uniformisé # 678-2022 concernant les la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics lequel abrogera le règlement 502-2008 et ses amendements.

QUE le règlement numéro 678-2022 entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 7 septembre 2022;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 7e jour du mois de septembre 2022.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier